

De la maternelle à l'université

- ▶ QUELLE ÉCOLE NOUS IMPOSE-T-ON ?
- ▶ COMMENT NOS ENFANTS VIVRONT-ILS CETTE ÉCOLE AU QUOTIDIEN ?
- ▶ POURRONT-ILS PRÉPARER LEUR AVENIR ?

	Maternelle
	Élémentaire : du CP au CM2
	Collèges et Lycées / enseignement secondaire
	Universités / enseignement supérieur

Les réformes des ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur programment le démantèlement systématique du service public de l'éducation en France. Quelques principes simples sont attaqués à tous les niveaux :

1) ÉGALITÉ DES DROITS À LA FORMATION

La mixité sociale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un système à plusieurs vitesses : de bonnes écoles pour ceux qui auront les moyens (financiers et intellectuels), de mauvaises écoles pour les autres. Les meilleures écoles choisiront leurs élèves. • Évaluations nationales CE1 et CM2 dont l'objectif est de classer les élèves et les écoles. Contrairement aux précédentes, elles ne servent plus d'outil aux enfants, aux parents et aux enseignants pour résoudre la difficulté.
	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement de la carte scolaire : mise en compétition des établissements entre eux renforçant les inégalités sociales. Les établissements sélectionnent leurs élèves. • Le bac ne sera plus un diplôme national proposant les mêmes épreuves dans toute la France. Selon les établissements le baccalauréat n'aura pas la même valeur.
	<ul style="list-style-type: none"> • La loi 'Liberté et Responsabilité des Universités' (LRU) donne une autonomie de gestion aux universités : <ul style="list-style-type: none"> - possibilité de financements privés (entreprises) qui viendront se substituer aux financements publics → Mise en compétition des universités. Les diplômes n'auront pas la même valeur partout - Que deviendront les disciplines comme les sciences humaines (philo, histoire, sciences de l'éducation, économie...) moins « rentables » pour les entreprises privées ?
TOUS NIVEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Recours à des personnels spécialisés privés jusqu'alors gratuits : Les familles devront payer (jardins d'éveils, psychologues, conseillers d'orientation, infirmières et médecin...)

Le traitement de la difficulté	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suppression des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des enseignants spécialisés pour gérer les grosses difficultés de l'élève : psychologiques, de comportement, d'estime de soi, de rapport à l'école...) Dispositif remplacé par « l'aide personnalisée ».
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de " l'aide personnalisée " : 2h par semaine réservées en théorie aux enfants en grande difficulté encadrées par des enseignants « généralistes ». (Pour un problème spécifique, il faut aller voir un spécialiste. Ce n'est pas en restant 15mn de plus chez un généraliste qu'on pourra le résoudre).
	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des heures d'aide individualisée et des classes dédoublées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Des étudiants obligés de s'endetter pour faire des études. • Réduction du nombre de bourses (rapport Lambert) • Suppression de l'année de formation professionnelle rémunérée pour les étudiants qui auront réussi les concours de l'enseignement.

L'ÉCOLE POUR TOUS,

SAUVONS 33
L'éducation

Pour la défense du service public d'éducation
De la maternelle à l'université !
www.sauvonseducation.org



TOUS POUR L'ÉCOLE !

2) QUALITÉ DE LA FORMATION

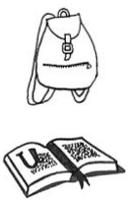
La baisse du nombre d'heures d'enseignement

► Des mesures dont le seul but est de faire des économies au détriment de la qualité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de 26h à 24h par semaine pour tous les enfants, soit 3 semaines de travail en moins par an, donc 3/4 d'une année scolaire sur une scolarité de la petite section au CM2 avec de nouveaux programmes plus lourds.
	<ul style="list-style-type: none"> • Passage d'au moins 30h d'enseignements disciplinaires à 27 h maximum pour les secondes. • Bac professionnel passé en 3 ans (qui remplace 2 années de BEP suivies de 2 années de bac pro) : les élèves perdent une année de formation. Cela permettait à certains d'avoir au moins un BEP. Ils n'auront plus rien.
	<ul style="list-style-type: none"> • En licence, diminution du nombre global d'heures consacrées à la discipline choisie (réduction de moitié en première année). La qualité de la formation est touchée.

Une réduction des choix d'enseignement

► Les choix de formation se réduisent. La culture n'a plus sa place : les enfants des milieux défavorisés en seront les premières victimes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la scolarisation des tout-petits, et mise en place de jardins d'éveil payants. Fragilisation à terme des petites et moyennes sections (en dessous de 5 ans) : vers leur disparition ?
	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux programmes qui visent à ce que les enfants apprennent à utiliser des techniques et à mémoriser plutôt qu'à réfléchir et à comprendre.
	<ul style="list-style-type: none"> • Resserrement du choix des options, marginalisation de certaines disciplines majeures (SVT, SES, Littérature, Histoire-Géographie, Sciences Physiques, etc.)
	<ul style="list-style-type: none"> • Emission des savoirs : Un principe de 'kit' qui s'oppose à une réflexion globale sur la cohérence et la progression des programmes, du primaire au baccalauréat. - Morcellement de l'enseignement en 'modules' semestriels, alors que la durée et la continuité sont nécessaires aux apprentissages. - Le 'zapping' entre les disciplines est préféré à l'approfondissement et à la consolidation des acquis.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sévère pression budgétaire sur les IUT et annonce de leur suppression à moyen terme ainsi que suppression de certaines disciplines en licence considérées comme moins "rentables" économiquement, notamment les sciences humaines. • Dégradation du rôle des IUFM qui assurent la formation pédagogique au métier d'enseignant.
<p>TOUS NIVEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'élèves par classe. 13500 postes supprimés à la rentrée alors que 15400 élèves supplémentaires y sont attendus.

Nos enfants face à du personnel peu ou pas formé

► Baisse de qualité de l'enseignement et remise en question de la compétence et de la légitimité même de l'enseignant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Dorénavant il faudra avoir un master (diplôme bac +5) pour devenir professeur des écoles. Les stages en responsabilité (face à une classe) - étape essentielle de la formation - deviennent facultatifs et limités à 108h (contre plus de 350h aujourd'hui). • Xavier Darcos a annoncé pour janvier 2009 la création d'une agence de remplaçants "pilotée par le ministère" et qui pourra recruter des jeunes professeurs en fin de préparation, des stagiaires ou des étudiants. Jusqu'à maintenant les remplaçants étaient des enseignants formés comme les autres. • Mise en place du Service Minimum d'accueil en cas de grève pour lequel on fait parfois appel à des retraités, des étudiants, voire de simples volontaires.
	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du recours aux remplacements par des travailleurs précaires, sous payés, peu ou non formés, pour des contrats courts (200h maximum, pas de congés payés, pas de CDI). • Généralisation de la bi ou trivalence (un enseignant pourrait indifféremment enseigner l'anglais, le français, l'histoire...) au détriment d'une vraie compétence dans la matière enseignée.
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la formation des futurs enseignants du secondaire : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse du niveau de connaissances demandé dans la discipline, - Baisse de la formation pratique (suppression de l'année de stage rémunérée). • Or l'enseignement est un métier qui s'apprend. Cet affaiblissement des concours de recrutement nationaux va donner lieu à une généralisation des enseignants précaires (vacataires : 200h maximum par an au-delà desquelles, ils auraient droit au chômage à l'issue du contrat, ce qui n'est pas prévu par les textes) : donc des remplacements de courte durée. • Cette réforme est cohérente avec celle des lycées : elle va permettre la mise en place des enseignements modulaires, avec des enseignants non titulaires, donc facilement recrutés puis licenciés sans aucuns droits sociaux.

3) QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Le vécu de l'enfant

► Les réductions de budget priment sur le bien-être des enfants.

 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des samedis (ou des journées travaillées durant les vacances en Gironde) avec des programmes plus lourds : un rythme insoutenable pour les enfants. • 2h réservées aux élèves en difficulté en plus des heures de classe obligatoires. Ils restent en classe pendant que les copains jouent dans la cour. Des journées de travail encore plus longues et moins efficaces. • Les écoles de 15 classes vont devenir des EPEP (Établissement Primaire d'Enseignement Public). Les communes pourraient en créer dès 13 classes en regroupant des écoles différentes : Mise en commun des moyens financiers et humains → fermetures de classes et d'école de proximité : garderie, trajets plus longs, journées plus fatigantes.
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations nationales : un système de notation, qui met l'enfant en échec et creuse les écarts (ex 8 multiplications justes sur 10 = 0).
	<ul style="list-style-type: none"> • Le 'groupe-classe' est disloqué. Sentiment d'insécurité chez les élèves les moins assurés.
<p>TOUS NIVEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des effectifs toujours plus lourds : <ul style="list-style-type: none"> - participation de l'élève réduite - concentration plus difficile

Le vécu des parents

► Les réductions de budget priment sur la sécurité de nos enfants.

 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le Service Minimum d'accueil (SMA) : Lors de journées de grève en primaire, les enfants peuvent être gardés par du personnel municipal et en fonction des communes par des étudiants, des retraités, voire des volontaires !
<p>TOUS NIVEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'enseignement : Plus aucune obligation de se confronter à des enfants ou à des adolescents avant même de devenir enseignant. Les élèves se retrouvent face à des étudiants non diplômés, des retraités.

4) PLACE DES PARTENAIRES

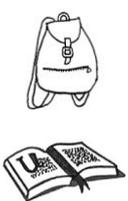
► Les faibles temps de parole communs aux différents partenaires de l'éducation seront encore plus réduits :

 	<ul style="list-style-type: none"> • Les EPEP (Établissement Primaire d'Enseignement Public) seront gérés par un conseil d'administration de 13 membres dans lequel les enseignants et les parents seront bien moins représentés : <p>(En chiffres dans les colonnes, un exemple pour un regroupement de 16 classes)</p> <table border="1" data-bbox="992 492 1522 1106"> <thead> <tr> <th colspan="2">Avant les EPEP</th> <th colspan="2">Après les EPEP</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Conseil d'école</th> <th colspan="2">Conseil d'administration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="992 577 1043 667">2</td> <td data-bbox="1043 577 1241 667">Élus : Maire + 1 conseiller municipal</td> <td data-bbox="1241 577 1292 667">4</td> <td data-bbox="1292 577 1522 667">4 représentants de la ou des commune(s)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="992 680 1043 913">16 à 19</td> <td data-bbox="1043 680 1241 913">Tous les enseignants de l'école (et parfois présence des enseignants spécialisés et des remplaçants)</td> <td data-bbox="1241 680 1292 913">3 + 1</td> <td data-bbox="1292 680 1522 913">3 enseignants et 1 membre du personnel non enseignant</td> </tr> <tr> <td data-bbox="992 927 1043 1106">16</td> <td data-bbox="1043 927 1241 1106">Autant de représentants de parents d'élèves que de classes dans l'école</td> <td data-bbox="1241 927 1292 1106">4</td> <td data-bbox="1292 927 1522 1106">4 représentants des parents d'élèves</td> </tr> </tbody> </table>	Avant les EPEP		Après les EPEP		Conseil d'école		Conseil d'administration		2	Élus : Maire + 1 conseiller municipal	4	4 représentants de la ou des commune(s)	16 à 19	Tous les enseignants de l'école (et parfois présence des enseignants spécialisés et des remplaçants)	3 + 1	3 enseignants et 1 membre du personnel non enseignant	16	Autant de représentants de parents d'élèves que de classes dans l'école	4	4 représentants des parents d'élèves
Avant les EPEP		Après les EPEP																			
Conseil d'école		Conseil d'administration																			
2	Élus : Maire + 1 conseiller municipal	4	4 représentants de la ou des commune(s)																		
16 à 19	Tous les enseignants de l'école (et parfois présence des enseignants spécialisés et des remplaçants)	3 + 1	3 enseignants et 1 membre du personnel non enseignant																		
16	Autant de représentants de parents d'élèves que de classes dans l'école	4	4 représentants des parents d'élèves																		
  	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction très importante des moyens pour les 8 associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Ces associations mettent en oeuvre chaque année, des actions éducatives au profit des millions d'enfants et de jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - ateliers de pratiques artistiques, sportives (USEP), et culturelles (spectacles...) - encadrement de jeunes, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, - service d'aide pédagogique à domicile, - centres de loisirs et de vacances d'enfants et d'adolescents, - accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc. <p>→ amputation des dotations qui leur sont habituellement faites par l'État. → suppression du financement des postes d'enseignants mis à disposition.</p>																				
<p>TOUS NIVEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le système actuel : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des locaux et des crédits de fonctionnement (équipement et personnel non-enseignant) <table border="1" data-bbox="1050 1832 1465 1948"> <tr> <td>écoles</td> <td>→</td> <td>commune</td> </tr> <tr> <td>collèges</td> <td>→</td> <td>département</td> </tr> <tr> <td>lycées</td> <td>→</td> <td>région</td> </tr> <tr> <td>universités</td> <td>→</td> <td>état</td> </tr> </table> - Des passerelles déjà difficiles à construire entre tous les partenaires. Des parents qui ont du mal à trouver leur place. Pas ou peu de temps d'échange entre enseignants de tous niveaux (de trop rares temps de liaison GS-CP, CM2-6^{ème}) <ul style="list-style-type: none"> • Le système à venir : Encore moins de temps d'échange entre tous les acteurs. 	écoles	→	commune	collèges	→	département	lycées	→	région	universités	→	état								
écoles	→	commune																			
collèges	→	département																			
lycées	→	région																			
universités	→	état																			

5) LIBERTÉS PÉDAGOGIQUES ET INDIVIDUELLES

Une perte de liberté

► pour les parents.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'instant, la carte scolaire est encore en place pour le primaire. • Dans le cadre des jardins d'éveil, mise en place d'une commission qui décidera du passage de l'enfant en maternelle. • Le choix du mode de garde de l'enfant sera déterminé par le pouvoir d'achat des parents.
	<ul style="list-style-type: none"> • On nous dit que les élèves et les parents auront le choix : <ul style="list-style-type: none"> - de leur établissement MAIS les établissements les plus cotés sélectionneront les meilleurs élèves (Mise en concurrence des établissements). - des filières et des options MAIS seules les familles les mieux informées auront accès aux filières les plus valorisées (classes de niveaux). Toutes les options ne pourront pas être représentées dans tous les lycées. Il faudra peut-être changer d'établissement. - de la formation globale MAIS le morcellement de l'enseignement ne permet plus ni aux parents ni aux élèves de se repérer dans leur parcours de formation.

	DIMINUTION de l'égalité des droits à la formation
	DIMINUTION de la qualité de la formation
	DIMINUTION de la qualité de l'accueil
	DIMINUTION de la place des partenaires
	DIMINUTION des libertés pédagogiques et individuelles

L'éducation a certes besoin de réformes mais pas de celles-ci !

Une perte de liberté

► pour les enseignants.

	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux programmes, dont on ne connaît pas les auteurs, qui nient toutes les conclusions de chercheurs en sciences de l'éducation. • Des évaluations nationales qui servent aussi à s'assurer que les enseignants respectent bien ces nouveaux programmes qui privilégient le bachotage au détriment de la réflexion, de la culture, de la pensée personnelle. • Base Elèves : nouvelle application informatique nationale de gestion des élèves (fichage des élèves). • Le directeur d'EPEP (Établissement Primaire d'Enseignement Public) sera nommé par l'académie et pourra prendre des décisions en dehors de toute réglementation («<i>En cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un établissement, le directeur peut prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service public.</i>»).
	<ul style="list-style-type: none"> • SCONET : nouvelle application informatique nationale de gestion des élèves (fichage des élèves).
	<ul style="list-style-type: none"> • On nous dit que les universités auront plus d'autonomie grâce à la loi "Liberté et Responsabilité des Universités" (LRU), mais les financements pour la recherche seront liés aux entreprises qui fixeront les sujets de recherche et mettront en péril la liberté des chercheurs et des pôles entiers de recherche dits non-rentables (philo, lettres...) • A la place de l'évaluation collégiale actuelle, les enseignants chercheurs seront évalués en fonction du nombre de leurs publications et du nombre de fois où elles seront citées, même de façon négative ! C'est la quantité qui prime et non la qualité. • Les enseignants chercheurs les mieux notés se verront allouer plus d'heures de recherche et moins (ou pas) d'heures d'enseignement. L'enseignement est présenté comme une punition. Diminution de l'encadrement des étudiants • Les pouvoirs du président de l'université sont considérablement accrus, sans garde-fou prévu par la loi.
TOUS NIVEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère fait des économies au détriment des élèves, MAIS... il a lancé un appel d'offre de 220 000 euros pour rechercher et repérer les leaders d'opinion, les sites engagés portant sur l'éducation, les blogs, les pages personnelles, les pétitions en ligne...

